

Délibération n° 2019-11

Point de l'ordre du jour : III 3.1

Objet : L'ENS Paris-Saclay dans l'Université Paris-Saclay

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 08 décembre 2011 « Projets concernant le site de Cachan : participation à l'IDEX « université Paris Saclay » et le déménagement à l'horizon 2017-2018 de l'ENS Cachan » ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 27 février 2012 « Approbation de la convention pour la mise en œuvre de l'opération d'implantation de l'ENS Cachan sur le plateau de Saclay au titre des actions du programme d'investissements d'avenir « développement scientifique et technologique du plateau Saclay » ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 14 février 2014, D.2014-03 « Approbation des statuts de l'université Paris-Saclay » ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 4 juillet 2014, D.2014-15 « Projet de statuts de l'université Paris-Saclay » ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 01 décembre 2017, D.2017-16 « Approbation du projet d'université cible » ;

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Après avoir entendu l'exposé sur la place de l'ENS Paris-Saclay dans l'Université Paris-Saclay, après avoir pris connaissance du document portant sur la création d'une *graduate school* des métiers de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, après avoir pris connaissance du soutien financier de l'État et des avancées de l'aménagement du campus, le conseil d'administration prend acte des conditions favorables à la poursuite des travaux pour mener à bien l'installation de l'École sur le plateau de Moulon et pour son inscription dans l'Université Paris-Saclay.

Nombre de votants :	26
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	2

Fait à Cachan, le 28 juin 2019

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

Pièces jointes : GT GS - Enseignement supérieur et recherche, Document du Président

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA - 28.06.2019 - D.2019-11</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u></p> <p><u>Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :</u></p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.</p>
--	--

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 juin 2019

Point 3.1. L'ENS dans l'Université Paris-Saclay

Exposé de Pierre-Paul ZALIO au conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay relatif à la place de l'ENS Paris-Saclay dans l'Université Paris-Saclay et aux conditions de réussite de son implantation sur le plateau de Saclay.

Le conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay doit voter en sa séance du 28 juin 2019 l'approbation des statuts de l'Université Paris-Saclay, université expérimentale créée le 1^{er} janvier 2020 dont notre École doit devenir « établissement-composante ». Cet exposé ne porte pas principalement sur le texte des statuts (ils ont été adressés aux administrateurs et seront introduits et discutés en séance) mais sur les conditions de réussite de l'implantation de l'ENS à Saclay et celles de son inscription, en tant qu'ENS, dans l'Université Paris-Saclay.

Le conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay (avant 2017 celui de l'ENS Cachan) a été saisi régulièrement de toutes les décisions relatives à l'engagement de l'École dans ce que l'on peut appeler, au sens large, le projet de déménagement de l'ENS sur le plateau de Saclay. Un conseil d'administration extraordinaire en date du 24 mars 2010 a voté une déclaration résumant les conditions de réussite d'un tel projet. En 2011, le conseil d'administration a approuvé notre participation à l>IDEX Université Paris-Saclay mais aussi le projet de déménagement tout en soulignant ses conditions de réussite. Ces conditions ont été reprises de manière similaire dans tous les débats ultérieurs. Elles peuvent se résumer en trois grandes questions : premièrement, l'École trouve-t-elle dans ce projet une place à la hauteur de ses ambitions et conforme à sa mission d'ENS ? Deuxièmement, avons-nous les moyens pour la construction, les opérations de transfert, l'accompagnement des personnels et la soutenabilité de l'établissement ? Troisièmement, l'aménagement et la desserte du campus Paris-Saclay font-ils l'objet de décisions et de réalisations compatibles avec l'ambition de ce projet et avec notre installation ? Le conseil d'administration a, avec la même attention à ces trois aspects, délibéré à six reprises : pour approuver la convention de mise en œuvre de l'opération d'implantation de l'ENS Cachan sur le plateau de Saclay au titre des actions du Programme d'investissements d'avenir (en 2012), pour approuver les statuts de la COMUE Université Paris-Saclay (en 2014), pour donner délégation au président pour signer le marché de maîtrise d'œuvre (en 2014) et celui des travaux de construction des nouveaux bâtiments (en 2016), pour demander le déclassement anticipé du site de l'ENS Cachan (en 2016 à l'horizon 2020), pour approuver, enfin, le « projet d'université cible » au CA du 1^{er} décembre 2017. Au conseil d'administration du 3 octobre 2016, j'avais exposé par écrit aux administrateurs l'enjeu actualisé de ces trois conditions.

En ce qui concerne le premier point, je rappellerai l'exposé que j'avais fait en 2016 devant ce conseil : Une ENS se définit par une mission qui lui est confiée nationalement et qui est de former, par la recherche, à la recherche et à l'enseignement supérieur. Cela suppose que le caractère transverse et gradué de la formation et du diplôme ENS soit explicitement reconnu ainsi que le rôle particulier que l'ENS joue pour la formation doctorale. L'intrication de la formation et de la recherche, nécessaire à une formation pré-doctorale, suppose que l'École demeure un centre de recherche doté de laboratoires au meilleur niveau. C'est l'enjeu des discussions en cours sur la tutelle conjointe des laboratoires entre l'Université, les établissements-composantes (donc l'ENS) et les organismes (notamment le CNRS). L'exposé de 2016 regrettait l'insuffisance de la réflexion sur la complémentarité fonctionnelle des établissements fondateurs. La structuration de l'Université Paris-Saclay (entre 2020 et 2025 et au-delà) en *graduate schools*, coordonnées par des

composantes ou par des écoles (établissements-composantes) est une réponse convaincante à cet enjeu. En 2017, l'adoption par le conseil d'administration du « projet d'université cible » a acté, sur ce point, le rôle de l'ENS comme *graduate school* transversale des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce document de référence a constitué le fond du projet présenté au jury IDEX et le texte politique sur lequel ont été élaborés les statuts soumis au vote ce jour.

Les statuts de l'Université Paris Saclay, notamment dans le préambule, dans l'article 3 et dans l'article 35, énoncent que les *graduate schools* constituent les structures internes qui coordonnent la formation et la recherche sur un périmètre disciplinaire, thématique ou de mission. Ce dernier point est essentiel pour l'ENS. Le document de travail (cf. document « GS Enseignement supérieur et recherche ») sur la création d'une *graduate school* dédiée aux métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur atteste de l'avancée de ce projet nécessaire à notre inscription comme établissement-composante. Du document joint je ne citerai qu'un court extrait :

« La graduate school, coordonnée par l'ENS Paris-Saclay, en coopération avec les composantes et établissements de l'université, comprend un ensemble de formations aux métiers de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche. Compte-tenu leurs finalités, ces formations sont étroitement liées avec des unités de recherche qui assurent dans leurs curricula un contact précoce, quotidien et continu des étudiants avec la recherche. La GS est, en outre, par nature, pluri et interdisciplinaire. La graduate school propose un parcours diplômant spécifique (le diplôme ENS) ainsi qu'un ensemble de graduate programs. Renforcés et de haut niveau, les formations de la GS s'adressent aux étudiants, nationaux ou internationaux, ayant pour projet la poursuite d'études, par un doctorat, vers les métiers de l'ESR. Les étudiants sont inscrits au diplôme de l'ENS Paris-Saclay ou au diplôme de l'Université correspondant au graduate program choisi. Ils sont par ailleurs inscrits à un master disciplinaire et donc à la GS correspondante. »

La création de cette *graduate school* transversale est donc un élément essentiel pour apprécier la pertinence à voter les statuts de l'Université : il y est notamment acté la place de l'ENS en tant que telle, c'est-à-dire au regard de sa mission. Les grands principes de cette *graduate school* sont d'ailleurs cohérents avec l'accréditation de l'offre de formation (diplôme ENS) que le conseil d'administration doit voter ce jour au point 5.1.

En ce qui concerne le second ensemble de questions, l'avancée du chantier illustre le fait que l'École dispose bien du soutien financier de l'État qui lui permet, à ce jour, de mener à bien les opérations de construction de notre nouveau bâtiment dont la livraison est prévue fin octobre 2019. Par une gestion très rigoureuse de ses dépenses, l'ENS s'est donné les moyens de financer les 18,5 M€ que représentent l'ensemble des coûts de transfert (déménagement, rééquipement et réinvestissement pour la recherche). Elle s'est également donné les moyens d'assurer le financement d'un ensemble de primes exceptionnelles pour accompagner ses personnels, à hauteur de 2,2 M€. Ce point fait d'ailleurs l'objet de la délibération 4.1. L'État s'est, de son côté, engagé, au terme d'un long travail de projection budgétaire partagé avec l'établissement, à abonder la dotation annuelle pérenne de l'École de 1,2 M€. Cette somme couvre le montant de l'amortissement induit par le rééquipement des laboratoires de recherche. La présentation du budget rectificatif 2019 lors du prochain conseil d'administration sera l'occasion de présenter en détail l'ensemble de ces points aux administrateurs.

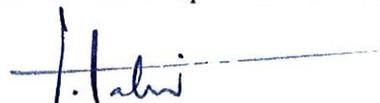
En ce qui concerne le troisième aspect, il faut noter plusieurs éléments favorables. Tout d'abord la construction de logements étudiants (en cours de livraison) en conformité avec les engagements pris vis-à-vis de l'École et cohérente avec ses demandes et son calendrier d'implantation. L'avancement de nombreux équipements dédiés à la vie et aux études sur le campus : le centre de langue mutualisé, le Learning centre, la plaine des sports, la Scène de recherche, etc.). Il faut noter enfin qu'outre l'amélioration de la desserte par

bus en site propre, l'État a confirmé à plusieurs reprises l'engagement de réalisation de la ligne de métro (ligne 18) avec une desserte du quartier de Moulon et donc de l'ENS en 2026. À cet égard, la signature le 14 février dernier, de la convention foncière pour la réalisation de la ligne 18 témoigne du fait que ce projet, dont l'importance est vitale et l'advenue encore trop tardive, est maintenant en cours de concrétisation.

Au terme de cet exposé sur la place de l'ENS Paris-Saclay dans l'Université Paris-Saclay, après avoir pris connaissance du document portant sur la création d'une *graduate school* des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, après avoir pris connaissance du soutien financier de l'État et des avancées de l'aménagement du campus, le conseil d'administration peut prendre acte des conditions favorables à la poursuite des travaux pour mener à bien l'installation de l'École sur le plateau de Moulon et pour l'inscription de l'École dans l'Université Paris-Saclay.

Cachan, le 27 juin 2019

Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

GT GS – Enseignement supérieur et recherche (nom provisoire)

Formation (Renforcée) aux Métiers de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Académie des métiers de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

La mission de formation à la recherche et à l'enseignement supérieur constitue une des missions des universités. La présence dans l'Université Paris-Saclay de formations et de laboratoires de très haut niveau ainsi que d'une *école normale supérieure* —catégorie d'établissement dont la mission est la formation aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche (code de l'éducation, art. L716-1)— offre l'opportunité à l'Université Paris-Saclay, université intensive en recherche, de se doter d'une GS dédiée à cette mission, coopérée par l'ensemble des composantes, établissements-composantes et universités membres, et coordonnée par l'ENS Paris-Saclay.

La Graduate-school, coordonnée par l'ENS Paris-Saclay, en coopération avec les composantes et établissements de l'université, comprend un ensemble de formations aux métiers de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche. Compte-tenu leurs finalités, ces formations sont étroitement liées avec des unités de recherche qui assurent dans leurs curricula un contact précoce, quotidien et continu des étudiants avec la recherche. La GS est, en outre, par nature, pluri et interdisciplinaire. La graduate school propose un parcours diplômant spécifique (le diplôme ENS) ainsi qu'un ensemble de *graduate programs*. Renforcés et de haut niveau, les formations de la GS s'adressent aux étudiants, nationaux ou internationaux, ayant pour projet la poursuite d'études, par un doctorat, vers les métiers de l'ESR.

Les étudiants sont inscrits au diplôme de l'ENS Paris-Saclay ou au diplôme de l'Université correspondant au *graduate program* choisi. Ils sont par ailleurs inscrits à un master disciplinaire et donc à la GS correspondante.

Des passerelles permettent à un étudiant, initialement inscrit dans une GS disciplinaire, de rejoindre cette GS au cours de son cursus Master.

Public visé :

Des étudiants ayant des aspirations fortes pour les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur, ayant la capacité et le souhait de s'engager dans une formation pré-doctorale, « renforcée », plus ouverte soit par l'interdisciplinarité (double cursus, cursus aux interfaces), soit par l'internationalisation, et avec une exigence de culture large de sa discipline.

• Briques de base :

- **Diplôme de l'ENS Paris-Saclay**, formation pré-doctorale comprenant, un master disciplinaire orienté recherche et une année spécifique de diplôme.
- **Graduate programs** renforcés intégrant une grande expertise scientifique (pluri)disciplinaire voire des compétences transverses
- Des laboratoires ou équipes de recherche, rattachés de façon principale pour chaque domaine de connaissance ou discipline.

La finalité pré-doctorale de la GS se traduit par une formation organisée en *PhD tracks*, en adéquation avec une formation aux métiers de l'ESR.

Le **diplôme de l'ENS** Paris-Saclay est une formation spécifique à la GS. Après une année de pré-master ce diplôme propose une formation de master renforcée qui comprend :

- Un M1 renforcé
- Une année spécifique de parcours (ASP) personnalisée en fonction du cursus choisi, comme par exemple :
 - Enseignement supérieur et recherche : une année M2 FESup (préparations aux agrégations et à l'enseignement supérieur)
 - International et recherche : une année de recherche pré-doctorale en laboratoire à l'étranger
 - Interface et double cursus : une année de formation dans une autre discipline, notamment lorsque le projet de l'étudiant est inter ou pluridisciplinaire.
 - Un projet personnel spécifique proposé par l'étudiant
- Un M2 recherche

Les **diplômes de Magistère** constituent également un cadre de formation s'appuyant sur un diplôme de Licence et un master renforcé. Des contrats pédagogiques intégrant une année supplémentaire au cours du master pourront être proposés.

- **Trajectoire :**

La GS porte des missions qui recoupent très largement celles de l'ENS Paris-Saclay, missions cependant pour lesquelles l'ENS Paris-Saclay n'a ni le monopole ni la couverture omni-disciplinaire. Un des objectifs de la GS est donc, par son caractère multi-opérée, de participer à la phase d'acculturation de l'Université.

Ainsi, on peut à t_0 décrire la GS en décrivant le diplôme ENS, les parcours qui recoupent les autres GS, et les laboratoires fortement engagés dans la formation au diplôme de la GS.

On peut y ajouter à $t_0 + n$ les évolutions par lesquelles la GS approfondit sa mission :

- Extension disciplinaire et/ou extension des actions de formations liées à la mission
- Cadre d'expérimentation de nouvelles pratiques de renforcement formation/recherche
- Coordination de la formation des jeunes MCF, et de manière générale de la formation continue des enseignants et enseignants-chercheurs du supérieur.
- « Délégation » de missions de coordination pour le collège doctoral comme par exemple la coordination des programmes de formation et des missions complémentaires.